

ques-unes, que je choisis généralement dans les districts les plus pauvres ou les plus récemment défrichés.

« Ainsi presque toutes les municipalités du district de Gaspé ont fourni des sommes très considérables comparées à leurs parts de la subvention; dans le comté de Rimouski, Saint Germain, (ou Rimouski), Lessard, Saint Octave de Métis et Saint Simon ont augmenté leurs cotisations tout en prélevant la rétribution mensuelle; dans le comté de Charlevoix, la paroisse des Eboulements a prélevé £74 de contribution additionnelle et £50 de rétribution mensuelle; dans le comté de Mégantic les municipalités d'Aylmer, de St. Caix de Somerset et de St. Ferdinand d'Halifax ont payé des sommes étonnantes, si on les compare à leur part de la subvention. Les paroisses de St. Nicolas, de St. Jean Chrysostôme et de St. Joseph dans le comté de Lévis, de Ste. Claire et de St. Lambert dans le comté de Dorchester; de St. Frédéric et de Ste. Marie, dans le comté de Beauce; de Lotbinière, de Ste. Croix, de St. Antoine, dans le comté Lotbinière, se sont fait honneur par leur libéralité comme on peut le voir en consultant le tableau ci-dessus indiqué. La municipalité de St. Raphaël, dans le comté de Bellechasse, mérite une mention toute particulière. Avec £29 de subvention elle a prélevé £17 de contribution additionnelle £26 de rétribution mensuelle et £50 de cotisation pour construction de maisons d'école, en tout £153. Les municipalités de Beaufort, dans le comté de Québec, du Cap Santé, dans le comté de Portneuf, et de St. Jean de l'Isle d'Orléans et de l'Ange Gardien, dans le comté de Montmorency, sont celles qui, dans le district d'inspection de M. Hardy, ont fourni les sommes de contribution les plus élevées relativement à leur part de la subvention. Les municipalités de Dumontier et de Maskinongé, dans le district d'inspection de M. Hubert, de la Baie du Fevre, et de St. David d'Yamaska, dans celui de M. Maurault, ont aussi prélevé des contributions additionnelles assez considérables en même temps que la rétribution mensuelle. Dans le district d'inspection de M. Bourgeois, qui présente au total la plus grande augmentation dans les contributions, quelques municipalités méritent des éloges tout particuliers; ce sont, en première ligne, Grantham, qui a fourni £143 de contribution additionnelle, £21 de rétribution mensuelle et £123 de cotisation pour construction, en tout £234, en regard d'une subvention de £56; puis Wickham, où l'on trouve £21 en regard de £20, Bulstrode et Warwick, £251 en regard de £32, Upton, £116 en regard de £48, et St. Norbert, £103 en regard de £41.

« Dans le district d'inspection de M. Child, on trouve des faits vraiment étonnants. Stanstead qui ne reçoit que £158 de subvention perçoit en tout £697, c'est-à-dire, outre £158 de cotisation obligée, £260 de contribution additionnelle, £232 de rétribution mensuelle et £15 pour construction. Compton prélève £515 en regard de £91, Tingwick £210 en regard de £34, Bury £125 en regard de £7 et ainsi de suite. Quelques municipalités, cependant, dans ce district, ne sont pas encore organisées, et plusieurs ne reçoivent pas leur part de la subvention faute d'avoir rempli les conditions voulues. Sherbrooke (£124 en regard de £87), Brôme (£266 en regard de £72), Granby (£186 en regard de £79), Milton, Roxton, Farnham, St. Romuald, Henryville et plusieurs autres municipalités du district d'inspection de M. Parmelee, ont fait des efforts généreux qui méritent d'être signalés à l'attention publique. Les anciens établissements du district de Montréal n'ont pas voulu rester en arrière de ce qui se faisait dans les townships ou cantons de l'est. La paroisse du village de Longueuil, Boucherville, le village de Varennes, la paroisse de St. Ours et plusieurs autres municipalités des comtés de Verchères et de Richelieu dans le district d'inspection de M. Archambault; la ville et la paroisse de St. Hyacinthe, Abbotsford (£166 en regard de £51), St. Césaire, Christeville dans le district d'inspection de M. Consigny, ont aussi profité d'une manière bien remarquable des dispositions de la nouvelle loi. Dans le district d'inspection de M. Lanctot, Laprairie, St. Constant (£300 en regard de £93), St. Cyprien, St. Valentin, Lacolle (£168 en regard de £121) Châteauguay (£226 en regard de £82), St. Louis de Gonzague et St. Timothée (ce qui forme presque la moitié des municipalités) ont droit à être mentionnés dans cet espèce de tableau d'honneur, qui s'étend sous ma plume au-delà des proportions que j'avais cru d'abord devoir lui donner.

« Il faut bien encore, cependant, que je parle de Mascouche, de St. Gabriel de Brandon, dans le district d'inspection de M. Dorval, des petites municipalités de la paroisse de Montréal en dehors des limites de la cité, qui ont toujours été autorisées à se cotiser pour un montant beaucoup plus élevé que leur part de la subvention, et qui sont prêtes à doubler ce qu'elles paient actuellement si la législature veut le leur permettre, de St. Laurent et de la Nouvelle Longueuil dans le district d'inspection de M. Valade, de Notre-Dame de Bonsecours, de Buckingham, d'Onslow, de Litchfield, des Allumettes

et d'Eastley dans le district d'inspection de M. Roney, de St. François de Sales, de St. Enstache et de Ste. Scholastique dans le district d'inspection de M. Germain, enfin de St. Anicet, de Godmanchester, d'Hinchinbrooke, de St. Jean Chrysostôme No. 2, d'Orms-town et de Chatham dans le district d'inspection de M. Bruce.

« On le voit, dans toute l'étendue du pays, il s'est fait de nobles sacrifices, et il n'est point de partie si éloignée ou si pauvre du Bas-Canada où l'appel qui a été fait aux contribuables n'ait été entendu et n'ait obtenu une réponse consolante pour l'avenir de l'instruction publique. Il est cependant un fait au milieu de tous ces généreux efforts qui contraste singulièrement avec ceux que je viens d'exposer, et quelque respect que j'entretienne pour le corps municipal auquel je suis forcé de faire allusion, je crains manquer à ce que je dois au pays tout entier, si je ne témoignais ici le désappointement que j'ai éprouvé.

M. le Surintendant cite au long la correspondance qui a été échangée entre le département de l'instruction publique et les autorités municipales des cités de Québec et de Montréal, concernant l'augmentation de leur contribution pour les écoles. Le résultat de cette correspondance a été le vote par la cité de Québec d'une somme additionnelle de £276 10 portant sa part de contribution à £1250. Quant à la cité de Montréal M. le Surintendant fait les remarques suivantes:

« Cet effort de la part du conseil municipal de Québec et la bonne volonté qu'il indique, sont d'autant plus louables que la cité a sur les bras une entreprise gigantesque, celle de la construction d'un aqueduc qui exige, dans une ville bâtie sur le roc vil, des dépenses énormes.

« Ce que je regrette d'avoir à ajouter c'est que, jusqu'à présent, mes démarches, auprès du conseil municipal de Montréal, ont été sans résultat. On a demandé un état des dépenses faites par les deux bureaux de commissaires, catholique et protestant. Cet état a été transmis aussi promptement que possible, et comme dans mon opinion, il ne prouvait que la bonne administration financière des commissaires il n'aurait dû qu'accélérer le succès de ma demande. Cependant m'étant depuis mis en rapport avec ceux des membres du conseil, qui s'étaient occupés du sujet, j'ai compris qu'ils ne croyaient point que l'état des finances de la cité leur permit de se rendre à ma demande, dont la considération serait indéfiniment ajournée.

« J'ai peine à croire, cependant, qu'une ville qui tient le premier rang dans le pays par sa population et sa richesse, qui agit avec une si grande magnificence dans tant d'autres occasions, qu'une ville dont les citoyens donnent tous les jours individuellement tant de preuves de leur zèle, de leur intelligence et de leur charité, veuille rester en arrière de toutes les autres villes et municipalités du Bas-Canada et même de localités pauvres et éloignées, dont les noms sont à peine connus de ses riches habitants et je ne doute pas qu'elle ne se distingue prochainement par une allocation libérale et digne de sa position.

Nous devons dire, à notre grand regret, que les espérances de M. le Surintendant ne se sont pas encore réalisées et que cette affaire n'est pas plus avancée aujourd'hui qu'elle ne l'était le 23 mai 1857.

Le rapport passe ensuite à un sujet d'une très grande importance, en ce qu'il touche à la composition du corps enseignant:

« Un des points les plus importants de la nouvelle loi après ceux que je viens de mentionner, c'est la nécessité qui a été imposée à tous les instituteurs et à toutes les institutrices de subir un examen devant leurs bureaux d'examineurs respectifs, et la défense faite aux commissaires d'employer des maîtres ou maîtresses d'école non munis de diplôme.

« Cet article de la loi a été généralement exécuté, et, par suite, les bureaux d'examineurs ont été encombrés de candidats à leurs séances ordinaires ainsi qu'aux séances extraordinaires que je leur ai conseillé de tenir.

« Le tableau suivant constate le nombre et la classe des diplômes qui ont été accordés par chacun de ces bureaux dans le cours de l'année 1856: